



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE
Bureau du 24 septembre 2020

Sous la Présidence de Vincent GASSMANN, Président,
sur convocation en date du 18 septembre 2020

DELIBERATION N° B20200901

Décision modificative n°01/2020 au budget principal

Votée à l'unanimité

DELIBERATION N° B20200902

Décision modificative n°01/2020 au budget annexe OM

Votée à l'unanimité

Séance du 24 septembre 2020 – 19h30

DM n°01/2020 Budget Principal - Délibération n° B20200901

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 18 septembre 2020

Sont présents 16 membres

Sont absents : 0

Sont excusés : 03

Votants : 16

Dont « pour » : 16

Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présence
GASSMANN	Vincent	Président	Présent
ULMANN	Fabien	Vice-Président	Présent
HOLLEVILLE	Nicolas	Vice-Président	Présent
BACH	Guy	Vice-Président	Présent
LACHAUSSEE	Florent	Vice-Président	Présent
JACOBBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Présent
SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Vice-Président	Présent
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
JUD	Claude	Vice-Président	Présent
BARNABE	Maurice	Vice-Président	Excusé
BRINGEL	Eric	Membre du Bureau	Excusé
SUTTER	Bernard	Membre du Bureau	Présent
NASS	Denis	Membre du Bureau	Présent
LEY	Marie-Cécile	Membre du Bureau	Présente
DIETMANN	Daniel	Membre du Bureau	Excusé
GEIGER	Claude	Membre du Bureau	Présent
FINK	David	Membre du Bureau	Présent
SAHM	Paul	Membre du Bureau	Présent

Délibération n° B20200901

DECISION MODIFICATIVE n°01/2020 au BUDGET PRINCIPAL Régularisation

Vu la demande du Comptable Public du Centre des Finances publiques ;

Considérant que le chapitre 012 (Charges de personnel/frais assimilés) nécessite une régularisation comme suit :

- Section de fonctionnement :

- au compte 64118 Autres indemnités : - 78 352,59 €
- au compte 64138 Autres indemnités : + 78 352,59 €

Le Bureau par délégation, DECIDE à l'unanimité, d'inscrire dans le budget les crédits modificative n°01/2020 au budget Principal

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :

Séance du 24 septembre 2020 – 19h30

DM n°01/2020 Budget annexe OM - Délibération n° B20200902

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 18 septembre 2020

Sont présents 16 membres

Sont absents : 0

Sont excusés : 03

Votants : 16

Dont « pour » : 16

Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présence
GASSMANN	Vincent	Président	Présent
ULMANN	Fabien	Vice-Président	Présent
HOLLEVILLE	Nicolas	Vice-Président	Présent
BACH	Guy	Vice-Président	Présent
LACHAUSSEE	Florent	Vice-Président	Présent
JACOBBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Présent
SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Vice-Président	Présent
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
JUD	Claude	Vice-Président	Présent
BARNABE	Maurice	Vice-Président	Excusé
BRINGEL	Eric	Membre du Bureau	Excusé
SUTTER	Bernard	Membre du Bureau	Présent
NASS	Denis	Membre du Bureau	Présent
LEY	Marie-Cécile	Membre du Bureau	Présente
DIETMANN	Daniel	Membre du Bureau	Excusé
GEIGER	Claude	Membre du Bureau	Présent
FINK	David	Membre du Bureau	Présent
SAHM	Paul	Membre du Bureau	Présent

Délibération n° B20200902

DECISION MODIFICATIVE n°01/2020 au BUDGET annexe OM Régularisation

Vu la demande du Comptable Public du Centre des Finances publiques ;

Considérant que le budget annexe Ordures Ménagères nécessite des régularisations, comme suit :

- Section de fonctionnement :

- chapitre 011 Charges à caractère général au compte 6112 Sous-traitance/Tri & conditionnement : - 14 348,00 €

- chapitre 67 Charges exceptionnelles au compte 678 Autres charges exceptionnelles : + 14 348,00 €

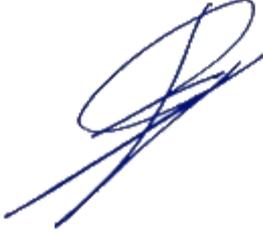
- au compte 673 Titres annulés : - 15 160,91 €

- au compte 678 Autres charges exceptionnelles : + 15 160,91 €

Le Bureau par délégation, DECIDE à l'unanimité, d'inscrire dans le budget les crédits ci-dessus par cette décision modificative n°01/2020 au budget annexe OM.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :